

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS DE LA VILLE DE MONS
a l'honneur de vous transmettre ci-après un **complément** à l'ordre du jour de la
séance du Conseil communal du **LUNDI 14 JUILLET 2003, à 18 heures, à l'Hôtel**
de Ville, Salon Gothique.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

N° d'ordre	INDICATION SOMMAIRE DE L'AFFAIRE	N° des dossiers
92	<p style="text-align: center;"><u>SÉANCE PUBLIQUE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. CARPENTIER</u></p> <p>Mons. Acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée Mons – 4e Division – Section B n° 663 H/Pie d'une contenance de 2 ares 50 ca dans le cadre de la réalisation d'une nouvelle voirie d'accès débouchant à la rue Valenciennoise.</p>	Cellule foncière CF/MV
93	<p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. DEPLUS</u></p> <p>Projet de contrat programme entre le manège.mons et la Communauté française.</p>	Culture 6306-2
	<p style="text-align: center;"><u>ERRATUM</u></p> <p style="text-align: center;"><u>RAPPORTEUR : M. DI RUPO</u></p> <p style="text-align: center;"><u>SÉANCE PUBLIQUE</u></p> <p>Pour le 10e objet, il convient de lire « Politique des Grandes Villes - Mesure « Le Phare de Jemappes et le CALVA de Flénu » - Désigna- tion d'un Auteur de Projet - Approbation de la convention pour les missions d'Architecture et détermination du mode de passation de marché. Agence InfoJemappesFlénu.be. 3.26.</p>	

Le Secrétaire communal,

Bernard VANCAUWENBERGHE

Le Bourgmestre-Président,

Elio DI RUPO